

Réglementation de la circulation, du stationnement et de la
vitesse - quartier Peña

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.5,
- le Code de la Voirie Routière,
- le Code de la route, notamment les articles R 411-3, R 411-8, R412-49, R417-3, et R417-10
- le Code Pénal, notamment son article 610-5,
- la réglementation relative à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'arrêté du 24 novembre 1967,
- l'Arrêté Préfectoral n° du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment son article 5,
- L'état des lieux,
- Considérant l'étroitesse et la visibilité d'une portion de la voie communale n° 65, à l'intersection de la V.R. n° 140

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La vitesse sera réglementée à 50 km/H sur la voie communale n° 65 depuis l'intersection de la V.R. n° 140, sur une distance de 300 m.

ARTICLE 2 – Sur cette même portion de voie, l'arrêt de tout véhicule sera interdit sur la voie communale ainsi que sur les accotements.

ARTICLE 3 - Des panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place.

ARTICLE 4 – Cette mesure entrera en vigueur dès que la signalisation adéquate sera mise en place sur ladite Voie.

ARTICLE 5- Monsieur le Policier Municipal et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 – L'ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne, Monsieur le Chef d'Agence Technique – Conseil général de Cambo-les-Bains, Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Hasparren.

Pour extrait conforme
Le 12 janvier 2009

Le Maire,
Beñat INCHAUSPE

ma 8
Afficher
Le 23/01/09

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 23/01/09
et publication au bulletin municipal du
Le Maire



23 MAI 2022



Herriko Etxea - Mairie - 64240

5 rue Jean Lissar karrika - 05.59.29.60.22 - Fax : 05.59.29.13.45

web helbide - courriel : mairie@ville-hasparren.fr